



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Cabinet de Jean-François Mattei
Ministre de la santé, de la famille
et des personnes handicapées**

Paris, le 16 mars 2004



COMMUNIQUE

Tableau de bord des infections nosocomiales dans les établissements de santé

Jean-François MATTEI a demandé au Directeur de l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) de concevoir un tableau de bord des infections nosocomiales pour les établissements de santé.

L'objectif de ce tableau de bord est d'inciter tous les établissements à mesurer leurs actions et leurs résultats dans le domaine de la lutte contre les infections nosocomiales. Il vise aussi à permettre un suivi dans le temps et des comparaisons entre les établissements, facteurs d'amélioration de la qualité. Enfin il répond à une demande légitime d'information et de transparence de la part des usagers.

La mise en œuvre de ce tableau de bord s'intègre dans une démarche globale d'amélioration de la qualité des soins dans les établissements de santé.

Le rapport de l'InVS remis au ministre propose la mise en place d'un tableau de bord comprenant quatre indicateurs :

1. Le taux de certaines infections post opératoires cibles (choisies par secteurs d'activités chirurgicales). Le résultat sera exprimé de façon semi-quantitative par rapport à un taux de référence national.
2. Le taux de staphylocoques aureus résistant à la pénicilline, bon reflet des mesures d'hygiène et de la prescription antibiotique, qui sera aussi classé par rapport à un taux de référence et exprimé sous forme de tendance.
3. La consommation de solutions hydro-alcooliques (utilisées pour l'hygiène des mains) rapportée à 1000 jour d'hospitalisation.
4. Les moyens engagés par l'établissement dans la lutte contre les infections nosocomiales, exprimés sous forme d'un score composite.

Ces indicateurs, proposés par l'InVS, seront complétés par un cinquième indicateur portant sur la consommation d'antibiotiques rapportée à 1000 jours d'hospitalisation.

Ils seront testés, dès le second semestre 2004, sur au moins une trentaine d'établissements, notamment dans le cadre du projet COMPAQH (Coordination pour la mesure de la Performance et l'Amélioration de la Qualité Hospitalière ; projet ministère/ANAES/INSERM). La généralisation du tableau de bord dans tous les établissements, sur la base d'un texte réglementaire sera effective en 2005.

Il s'agit d'une démarche innovante qui ne connaît pas à ce jour, d'équivalent à l'étranger. Les Fédérations hospitalières et les Conférences des Présidents de CME ont apporté leur soutien à cette démarche, à laquelle ont été associés les usagers dont le rôle moteur doit être salué.